

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

Edifices, petit patrimoine et objets mobiliers

ÉDIFICES INSCRITS

Textes de référence :

Décisions du Conseil général des 13 janvier 1976, 21 novembre 1977, 8 novembre 1982, 17 février 1992, 14 juin 1993, 17 février 1998, 27 juin 2008, 27 octobre 2008, 25 mars 2010, 29 juin 2010, 25 octobre 2012 et 27 juin 2014.

Nature des opérations :

Restauration des édifices inscrits à l'inventaire des monuments historiques présentant un intérêt culturel.
Vitreaux

Bénéficiaires :

Communes ou groupements de communes

Taux de subvention :

Classe	Taux
C1	40 %
C2	35 %
C3	30 %

Pour les Communes, le taux de subvention peut être majoré de 5 % selon l'effort fiscal ou le potentiel fiscal par habitant de la collectivité.

Plafond des dépenses subventionnables :

450 000 € par nature de travaux (intérieur/extérieur)

Service instructeur :

Pôle développement/service équipement des Communes.